

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -002

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gilda CHAVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre :
- Abstentions :

OBJET : Mise en place de Fonds de Concours par la Communauté de Communes Provence Verdon

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le dispositif des fonds de concours selon les modalités de l'article L5214-16 du CGCT.

Il indique que l'aide communautaire au titre des fonds de concours ne peut dépasser 50% de l'autofinancement communal d'un projet.

Mme le Maire explique que relèvent de cette politique de soutien financier communautaire, les opérations d'investissement suivantes :

- Travaux de voirie,
- Travaux d'aménagement des espaces publics
- Travaux sur patrimoine bâti des communes
- Acquisition foncière
- Etudes d'aménagement
- Acquisition d'engins (camions, tractopelle, laveuse, ...)
- Travaux d'eau et d'assainissement

Madame le Maire soumet les critères suivants pour la participation communautaire aux projets communaux:

- L'aide ne pourra excéder 50 % du montant total de l'autofinancement de la commune sur des opérations d'investissement citées précédemment ;
- L'aide 2021 au titre des fonds de concours est fixée selon la taille de la commune de la Communauté de communes comme suit :

Commune	Montant 2021	Commune	Montant 2021
Artigues	19 000 €	Rians	71 000 €
Barjols	68 000 €	Seillons Source d'Argens	55 000 €
Brue-Auriac	33 000 €	Saint Julien le Montagnier	55 000 €
Esparron de Pallières	19 000 €	Saint Martin de Pallières	19 000 €
Fox-Amphoux	19 000 €	Tavernes	33 000 €
Ginasservis	38 000 €	Varages	33 000 €
Montmeyan	24 000 €	La Verdière	38 000 €
Ponteves	24 000 €		

- Les enveloppes financières affectées aux opérations d'investissement sont définies comme suit :

Thèmes des fonds de concours 2021	Montant 2021
Travaux de voirie	120 000 €
Travaux d'aménagement des espaces publics	98 000 €
Travaux sur patrimoine bâti	140 000 €
Acquisition foncière	60 000 €
Etudes d'aménagement	50 000 €
Acquisition d'engins (camions, tractopelle, laveuse, ...)	30 000 €
Travaux d'eau et d'assainissement	50 000 €

- Les dossiers de demande de l'aide financière communautaire devront être constitués de l'ensemble des pièces administratives et techniques permettant d'assurer leur instruction, dont notamment la délibération du conseil municipal décidant du lancement de l'opération et autorisant Mme le Maire à solliciter les subventions, plan de financement, les notifications de subventions reçues, les factures acquittées liées à l'opération, ...

- Les dossiers financés par des fonds de concours communautaires seront portés à la connaissance de la Communauté de communes tant sur leur objet, leur valeur et leur calendrier de réalisation. Il est demandé que les fonds de concours accompagnent prioritairement des projets importants pour les communes.

- Les crédits de fonds de concours ouverts pour l'année 2021 seront consommables par les communes sur une durée maximale de 3 années, soit jusqu'en 2023. Pour des délais de consommation de ces crédits supérieurs à 3 ans, une demande écrite de la part de la commune auprès de la Communauté de communes sera effectuée.

Le Conseil municipal

Après en avoir débattu:

- **APPROUVE** la mise en place de fonds de concours selon les dispositions définies à l'article L5214-16 du CGCT pour la réalisation opérations d'investissement de voirie, d'aménagement des espaces publics, de travaux sur patrimoine bâti, d'acquisition foncière, d'études d'aménagement ;

- **ACCEPTE** les montants des fonds de concours l'année 2021 pour les opérations d'investissement de voirie à 120 000€, d'aménagement des espaces publics à 98 000 €, de travaux sur patrimoine bâti à 140 000 €,

d'acquisition foncière à 60 000 €, d'études d'aménagement à 50 000 €, d'acquisition d'engins de chantier à 30 000 €, de travaux d'eau et d'assainissement à 50 000 € ;

- **VALIDE** un plafond des aides communautaires au titre des fonds de concours à hauteur de 50% du montant total de l'autofinancement de la commune sur des opérations d'investissement éligibles à la présente aide ;

- **VALIDE** le délai de consommation des fonds de concours de l'année 2021 sur 3 années, sauf demande de dérogation écrite de la part de la commune ;

- **INDIQUE** que les projets communaux « phare » pour lesquels des fonds de concours communautaires seront sollicités, seront présentés en amont par la commune auprès de la Communauté de communes ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre :
- Abstentions :

OBJET : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2022) – Travaux rénovation des réseaux d'eau potable/assainissement/pluvial

Madame le Maire EXPOSE :

Dans le cadre de la préparation d'un programme pluriannuel d'investissement, pour les années 2022-2023, le Maire propose l'opération suivante, avec son plan de financement prévisionnel, sollicitant une subvention au titre de la DETR, comme suit :

- Opération 1 :
 - Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable, assainissement Site Real

Le Conseil Municipal

Après avoir **Ouï** l'exposé de Madame le Maire,

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le



ID : 083-218300127-20220112-DELIB_2022_003-DE

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2022 pour des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant TTC	Montant HT	Subvention Sollicitée : DETR (50%)	Subvention Obtenue : AGENCE DE L'EAU (30%)	Autofinancem ent (20%)
Site Real	257 650 €	220 855€	110 427.50€	66 256.5€	44 171€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,
Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -004

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre :
- Abstentions :

OBJET : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) – Travaux rénovation des sols du gymnase de l'école

Madame le Maire EXPOSE :

Dans le cadre de la préparation d'un programme pluriannuel d'investissement, pour les années 2022-2023, le Maire propose l'opération suivante, avec son plan de financement prévisionnel, sollicitant une subvention au titre de la DETR, comme suit :

- Opération 1 :
 - Travaux de rénovation des sols du gymnase

Le Conseil Municipal

Après avoir **Ouï** l'exposé de Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2022 pour des travaux de rénovation des sols selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant TTC	Montant HT	Subvention Sollicitée : DETR (80%)	Autofinanceme nt (20%)
Site Real	35 152 €	30 132€	24 105.60€	6 026.40€

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300127-20220112-DELIB_2022_004-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Barjols (83 Var) on the left, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE de BARJOLS' and '83 (Var)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Venturino-Gabelle'.

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : 16
- Contre :
- Abstentions : A. APARICIO

**OBJET : Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement Budget
Commune**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune peut jusqu'à l'adoption du budget, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé 2021 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ») : 545 596.92 € soit 136 399,23 € d'ouverture de crédit N+1. Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 122 899.23 € selon la répartition ci-dessous :

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
21	133 409,92 €	33 352,48 €
23	358 187,00 €	89 546,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions ci-dessus
- PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gilda CHAVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : 14
- Contre : A. APARICIO, M. SARDOU, L. MICHEL
- Abstentions :

OBJET : Adhésion à l'association Culture Provence Verdon

Mme le Maire PROPOSE que :

Dans le cadre de sa politique du développement des activités culturelles, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Culture Provence Verdon.

Le Conseil Municipal

Après avoir **OUI** l'exposé de Mme le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à hauteur de 3 000 € à l'association
- **PRECISE** que la dépense correspondante a été prévue

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le



ID : 083-218300127-20220112-DELIB_2022_006-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

Date de convocation : 07/01/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir C. Venturino-Gabelle
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir J. Cucchi
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON abs. excusée
Yves GIACOMELLI abs. excusé	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir C. Petit
Candice ROSELLINI abs.	Corinne BADOUX abs. excusée	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD abs.	Maurice JEAN abs. excusé
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Secrétaire de séance : Céline PETIT

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre :
- Abstentions :

OBJET : Signature de la convention-cadre 2021-2023 avec le CDG 83, visant la gestion du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes confiée au centre de gestion du var par les collectivités affiliées

Mme le Maire PROPOSE que :

Suite au décret 2020-256 du 13 mars 2020 et par son article 2, le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes (DISIGN) peut être confié aux centres de gestion.

Par sa taille et ses moyens humains, la commune n'a pas aujourd'hui l'expertise et les personnes susceptibles de suivre ce dossier dans des conditions de prises en charge des agents optimum.

Ainsi, la proposition du centre de gestion du Var vient à propos pour organiser, le cas échéant, l'ensemble du process inhérent à cette thématique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir **OUI** l'exposé de Mme le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre précisée ci dessus
- **PRECISE** que la dépense correspondante a été prévue

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

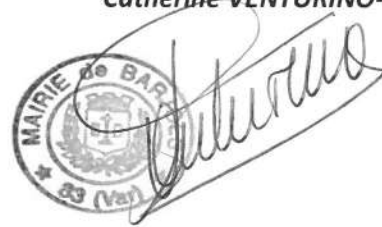
Fait à Barjols le 13/01/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 13/01/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 19
- Contre :
- Abstention : 2 A APARICIO + Pouvoir

Objet : Location d'un terrain communal

Madame le Maire expose :

Monsieur ABES Frédéric est intéressé pour prendre à bail l'emplacement de 85 m² environ sur la parcelle B 677. Celle-ci appartient à la mairie et n'est pas louée à ce jour.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **ACCEPTE** le principe de louer cette parcelle
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 3 ans à effet du **1/04/2022**, tacitement reconductible,
- **ACCEPTE** un loyer annuel de **255 €**
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de location et tous documents se rapportant à cette affaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:18/03/2022



Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 Mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Objet : Vente de la parcelle C633 – CCPV

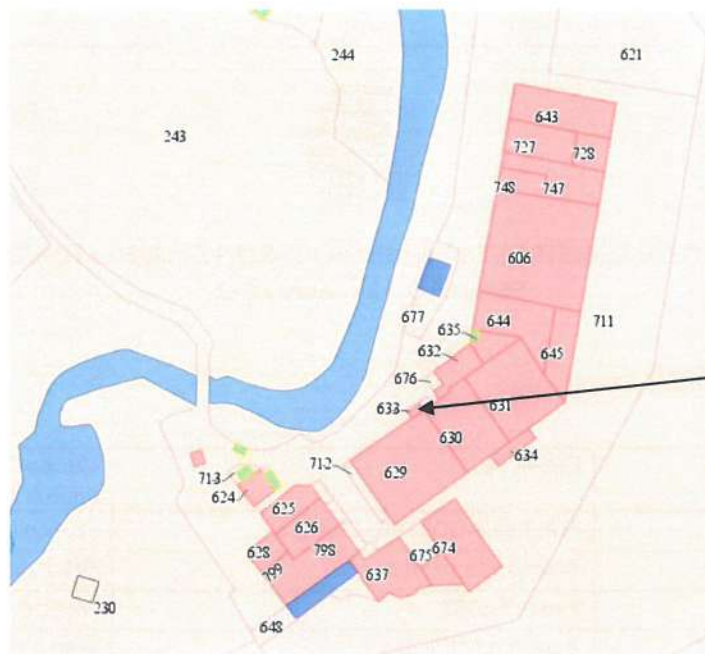
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 à L.1321-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant modification statutaire de la Communauté de communes Provence Verdon, notamment pour la « Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

Considérant que la Zone d'Activités Economies des Carmes à Barjols est identifiée commune une ZAE sur le territoire communautaire et qu'en conséquence, en application des articles susvisés du Code elle est mise à disposition de la Communauté de Communes Provence Verdon de plein droit.

Madame le Maire explique que la commune a transféré en décembre 2017 la gestion de la Zone d'Activités Economies des Carmes. Plusieurs parcelles ont été cédées à la communauté de communes au même moment afin de faciliter la gestion de cette zone.

Lors de ces tractations, une parcelle a été omise dans cette affaire : la C633 de 18m².



Afin de réparer cet oubli, Madame le Maire propose de signer un acte administratif au frais de la communauté de communes concernant cette parcelle C633.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:18/03/2022

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 4 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, L MICHEL, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2021 BUDGET COMMUNE

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03//2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

IV – ANNEXES










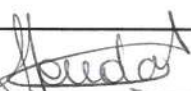
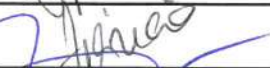
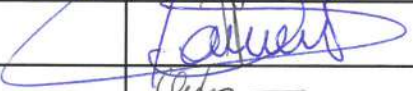

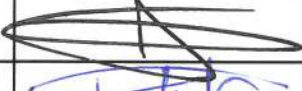


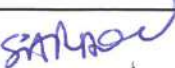


ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/03/2022

Présenté par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire.
 A Barjols, le 16/03/2022
 Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire

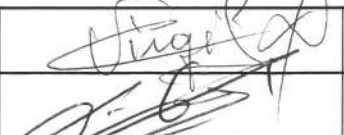

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Barjols, le 16/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

APARICIO André, Conseiller Municipal	
ARNAUD Michèle, Adjoint	
ASTIER Raymonde, Conseiller Municipal	
BADOUX Corine, Conseiller Municipal	
CHAHVERDI Guilda, Conseiller Municipal	
CUCCHI Jacques, Conseiller Municipal	
FABRE Pierre, Conseiller Municipal	
GARSON Myriam, Conseiller Municipal	
GERVASONI Daniel, Conseiller Municipal	
GIACOMELLI Yves, Conseiller Municipal	
GOUDAL-ORIONE Stéphanie, Adjoint	
JEAN Maurice, Conseiller Municipal	
LAURENT Brigitte, Conseiller Municipal	
LEDESMA Sébastien, Conseiller Municipal	
MICHEL Laurent, Conseiller Municipal	
ORLOWSKI LEVEQUE Wanda, Conseiller Municipal	
PETIT Céline, Adjoint	
ROSELLINI Candice, Conseiller Municipal	
SARDOU Magali, Conseiller Municipal	
VAURY Alain, Adjoint	
VENTURINO-GABELLE Cathy, Maire	

VOUPI Francis
 VIRGIL Daniel



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

VIRGIL Daniel, Conseiller Municipal	
VOLPI François, Adjoint	

Certifié exécutoire par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2022, et de la publication le 17/03/2022

A Barjols ,le 16/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Département du Var
 Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022
 Nombre de conseillers : 21
 Présents : 18
 Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5
 Pouvoirs : 3
 Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :
 - Pour : 16
 - Contre : 0
 - Abstentions : 4 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, L MICHEL, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte Administratif exercice 2021 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de clôture N-1	31119.20 €		787041.46€			
Opérations nettes de l'exercice	1077134.56 €	1293895.70€	3504323.37€	3995422.51€	4581457.93€	5289318.21€
Part affectée à l'Investissement (1068)		382820,74€				

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de l'exercice	216761.14€		491099.14€			
Restes à Réaliser	962 637.37€	1107263.47€				
Excédent ou Déficit des restes à réaliser	144626.10€					
Résultat de clôture N	247 880.34€		895319.86€			

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait, la sincérité des Restes à Réaliser. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2022

Date de convocation : 16/03/2022
Nombre de conseillers : 21
Présents : 18
Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Affectation du résultat exercice 2021 BUDGET COMMUNE

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,
Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le Compte Administratif du budget de la Commune qui fait apparaître :

Désignation	Montant en €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	247880.34 €
Résultat de clôture de la section de Fonctionnement	895319.86 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice de :	1143200.20 €
Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement	962637.37 €
Restes à Réaliser en recettes d'Investissement	1107263.47 €
Soit un excédent des Restes à Réaliser de :	144626.10 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Compte R001 : Excédent d'investissement reporté	247 880.34 €
Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté	895 319.86 €
Ligne vérificatrice avec le résultat de la section de fonctionnement	0 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2022

Date de convocation : 16/03/2022
Nombre de conseillers : 21
Présents : 18
Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2021 BUDGET EAU

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,



Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

IV – ANNEXES

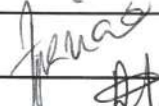




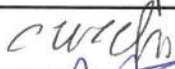



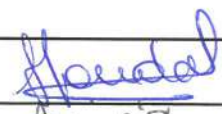
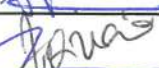

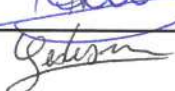





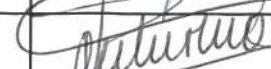
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/03/2022

Présenté par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire,
 A Barjols le 16/03/2022
 (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Barjols, le 16/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

APARICIO André, Conseiller Municipal	
ARNAUD Michèle, Adjoint	
ASTIER Raymonde, Conseiller Municipal	
BADOUX Corine, Conseiller Municipal	
CHAHVERDI Guilda, Conseiller Municipal	
CUCCHI Jacques, Conseiller Municipal	
FABRE Pierre, Conseiller Municipal	
GARSON Myriam, Conseiller Municipal	
GERVASONI Daniel, Conseiller Municipal	
GIACOMELLI Yves, Conseiller Municipal	
GOUDAL-ORIONE Stéphanie, Adjoint	
JEAN Maurice, Conseiller Municipal	
LAURENT Brigitte, Conseiller Municipal	
LEDESMA Sébastien, Conseiller Municipal	
MICHEL Laurent, Conseiller Municipal	
ORLOWSKI LEVEQUE Wanda, Conseiller Municipal	
PETIT Céline, Adjoint	
ROSELLINI Candice, Conseiller Municipal	
SARDOU Magali, Conseiller Municipal	
VAURY Alain, Adjoint	
VENTURINO-GABELLE Cathy, Maire	

VOLDI François
 VIRGIL DANIEL



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

VIRGIL Daniel, Conseiller Municipal	
VOLPI François, Adjoint	

Certifié exécutoire par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2022, et de la publication le 17/03/2022
A Barjols, le 16/03/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte Administratif exercice 2021 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de clôture N-1	386774.65€		193632.91€			
Opérations nettes de l'exercice	502172.82 €	101853.43 €	488232.05€	647012.61€	990404.87€	748866.04€
Part affectée à l'Investissement (1068)		17069.45€				

	<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de l'exercice		400319.39€	158780.56€			
Restes à Réaliser	210471.00€	311616.21€				

Excédent ou Déficit des restes à réaliser	101145.21€					
Résultat de clôture N		13544.74€	335344.02€			

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait, la sincérité des Restes à Réaliser. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2022

Date de convocation : 16/03/2022
Nombre de conseillers : 21
Présents : 18
Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilla CHAVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Affectation du résultat exercice 2021 BUDGET EAU

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice **2021** en adoptant le Compte Administratif du budget de l'eau qui fait apparaître :

Désignation	Montant en €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	- 13 544.74 €
Résultat de clôture de la section de Fonctionnement	335 344.02 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice de :	321799.28 €
Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement	210 471.00€
Restes à Réaliser en recettes d'Investissement	311 616.21 €
Soit un excédent des Restes à Réaliser de :	101 145.21 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Compte R001 : Excédent d'investissement reporté	-13 544.74 €
Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté	335 344.02 €
Ligne vérificatrice avec le résultat de la section de fonctionnement	0 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

IV – ANNEXES

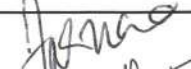


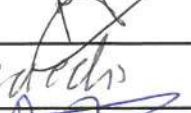

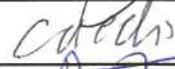










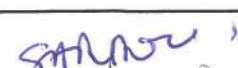
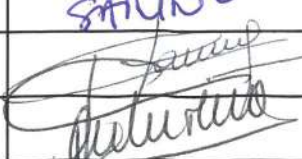
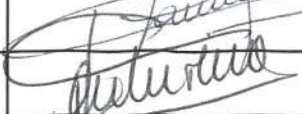
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

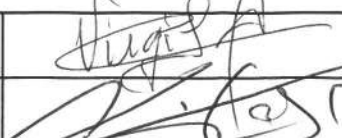
Date de convocation : 09/03/2022

Présenté par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire,
 A Barjols le 16/03/2022
 (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Barjols, le 16/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

APARICIO André, Conseiller Municipal	
ARNAUD Michèle, Adjoint	
ASTIER Raymonde, Conseiller Municipal	
BADOUX Corine, Conseiller Municipal	
CHAHVERDI Guilda, Conseiller Municipal	
CUCCHI Jacques, Conseiller Municipal	
FABRE Pierre, Conseiller Municipal	
GARSON Myriam, Conseiller Municipal	
GERVASONI Daniel, Conseiller Municipal	
GIACOMELLI Yves, Conseiller Municipal	
GOUDAL-ORIONE Stéphanie, Adjoint	
JEAN Maurice, Conseiller Municipal	
LAURENT Brigitte, Conseiller Municipal	
LEDESMA Sébastien, Conseiller Municipal	
MICHEL Laurent, Conseiller Municipal	
ORLOWSKI LEVEQUE Wanda, Conseiller Municipal	
PETIT Céline, Adjoint	
ROSELLINI Candice, Conseiller Municipal	
SARDOU Magali, Conseiller Municipal	
VAURY Alain, Adjoint	
VENTURINO-GABELLE Cathy, Maire	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

VIRGIL Daniel, Conseiller Municipal	
VOLPI François, Adjoint	

Certifié exécutoire par (1) Le Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2022, et de la publication le 17/03/2022
A Barjols, le 16/03/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Approbation du Compte Administratif exercice 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de clôture N-1		56326.13	248336.32€			
Opérations nettes de l'exercice	253139.91 €	248872.93€	581809.73€	618533.44€	834949.64€	867406.37€
Part affectée à l'Investissement (1068)		70938.63€				

	<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit	Dépenses / Excédent	Recettes / Déficit
Résultat de l'exercice		4266.98€	36723.71€			
Restes à Réaliser						

Excédent ou Déficit des restes à réaliser						
Résultat de clôture N		60593.11€	214121.40€			

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait, la sincérité des Restes à Réaliser. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022 -017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2022

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absent excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 3 et 1 pouvoir A APARICIO + Pouvoir, D GERVASONI, M SARDOU

OBJET : Affectation du résultat exercice 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu la commission des Finances du 09/03/2022 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice **2021** en adoptant le Compte Administratif du budget de l'assainissement qui fait apparaître :

Désignation	Montant en €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	-60 593.11 €
Résultat de clôture de la section de Fonctionnement	214 121.40 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice de :	153 528.29 €
Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement	0 €
Restes à Réaliser en recettes d'Investissement	0 €
Soit un excédent des Restes à Réaliser de :	0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	60 593.11 €
Compte R001 : Excédent d'investissement reporté	-60 593.11 €
Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté	153 528.29 €
Ligne vérificatrice avec le résultat de la section de fonctionnement	214 121.40 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Objet : Convention pour remboursement des frais d'électricité – Déchèterie – CCPV

Madame le Maire explique que la commune était liée avec le Syndicat Mixte de la Zone Verdon par une convention de mise à disposition des moyens matériels et humains de la commune (délibération 2017-172 du 14 décembre 2017).

Depuis le transfert de compétence à la communauté de communes et la dissolution du SMZV, il n'y a plus de mise à disposition ni humaine ni matériel. Seul reste à la charge de la commune les factures d'électricité du fait que le compteur n'est jamais été pris en compte par la CCPV.

Ainsi, il est nécessaire pour éclaircir la situation de réaliser une convention pour que la communauté de communes paie, au réel, les factures d'électricité depuis le transfert de compétences et celles à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette décision ;

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 16/03/2022
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :
Et de la publication le: 18/03/2022*



Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Objet : Convention petits travaux – Maison France Service – CCPV

Madame le Maire explique que la commune loue à la communauté de communes Provence Verdon les locaux dans lesquels sont implantés la Maison France Service anciennement MSAP.

Dans un souci d'efficacité, la CCPV a demandé à la commune de pouvoir mettre ses équipes techniques à son service pour les petits travaux qui sont normalement inhérents au locataire (graissage des portes, joints de fenêtres, petits travaux de robinetterie, ...). En contre partie, la CCPV s'engage à acquitter les frais occasionnés en suivant les modalités financières inscrites dans la convention depuis 2020 et à venir.

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300127-20220316-DELIB_2022_019-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022



The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Barjols. The seal contains the text 'MAIRIE de BARJOLS' at the top, '83670 (Var)' at the bottom, and a central emblem. Overlaid on the seal is a large, stylized blue signature.

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 1 et 1 pouvoir A APARICIO

Objet : Achat logiciel – C-Logik

Madame le Maire explique que la commune doit pouvoir se doter un logiciel professionnel afin de pouvoir réaliser une meilleure gestion du courrier et de l'ensemble des actes administratifs. Cet outil permettra un gain de temps et une efficacité dans :

- numérisation des courriers entrants et sortants,
- rédaction automatisée des courriers (à partir de modèles de documents),
- enregistrement et aspiration des mails entrants et génération de mails sortants,
- traçabilité systématique sur toutes les actions réalisées,
- recherches simples, multi critères et/ou « plein texte », sauvegarde et exports des recherches
- mise en place d'un parapheur électronique et de la signature électronique,
- module de statistiques complet et évolutif,
- mise en place des procédures d'archivage (simple ou respect de la norme NFZ 42013)
- mise en lien d'un module de Gestion Relation Citoyen (GRC) sur votre site internet,

- gestion des notes internes,
- gestion des documents ayant attrait au conseil municipal (convocation, procès verbal, pouvoir, ...)
- gestion des actes administratifs municipaux (décision et arrêtés du maire)

La prestation proposée a été négociée à hauteur de 3 490€ HT formation comprise et une maintenance annuelle incluant une hotline de 1 717€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à cette décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022



Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 1 et 1 pouvoir A APARICIO

Objet : Avenant n°13 – Convention fourrière Agrément n°66

Vu la délibération 2019-115 du 2 octobre 2019

Madame le Maire explique que cet avenant à la convention a pour but de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage et de rétrocession des véhicules abandonnés ou gênant la circulation sur les voies publiques. Par cet avenant, la commune se verra facturer les frais d'enlèvement des véhicules qui ne seront pas récupérés par leur propriétaire dans un délai d'un mois. A charge de la commune de faire le nécessaire après ce délai pour refacturer cet enlèvement au dernier des propriétaires connus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouïe l'exposé de Madame le Maire:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le: 18/03/2022




Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Objet : Biens communaux à la location

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Vu les articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Aux termes de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'article L.2241-1 du CGCT dispose quant à lui que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune ».

La commune a un patrimoine bâti et non bâti qu'elle a la possibilité de louer afin de réaliser des recettes. L'ensemble des loyers décrits dans le tableau ci-après sont révisables selon l'indice de référence des loyers indiqué dans le bail.

	Adresse du bien	Périodicité	Montant du loyer
Appartements	Route de Tavernes (1 ^{er} étage)	Mensuelle	340.76€
	10, allée Anatole France (1)	Mensuelle	485.93€
	10, allée Anatole France (2)	Mensuelle	390.54€
	10, allée Anatole France (3)	Mensuelle	440.21€
	11, avenue Eugène Payan (1)	Mensuelle	364.62€
	11, avenue Eugène Payan (2)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (3)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (4) (RDC)	Mensuelle	1200€
	Route de Tavernes (RDC) (1)	Mensuelle	213.04€
	Route de Tavernes (RDC) (2)	Mensuelle	320.95€
Terrains nus	Parcelle B 677	Annuelle	255€
	Place Chanoine Barberis	Annuelle	118.28€
	Jardin la Tuerie	Annuelle	120€
	Parcelle B708 rue du real	Annuelle	180€
	Parcelle B709 rue du real	Annuelle	150€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir débattu:

- **APPROUVE** la mise en place des loyers comme indiqué dans le tableau ci-dessus;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives et à exécuter la dite décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:18/03/2022



Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-022 rectifiée pour erreur matérielle
sans modifier le fond

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

Objet : Biens communaux à la location

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Vu les articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Aux termes de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'article L.2241-1 du CGCT dispose quant à lui que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune ».

La commune a un patrimoine bâti et non bâti qu'elle a la possibilité de louer afin de réaliser des recettes. L'ensemble des loyers décrits dans le tableau ci-après sont révisables selon l'indice de référence des loyers indiqué dans le bail.

	Adresse du bien	Périodicité	Montant du loyer
Appartements	Route de Tavernes (1 ^{er} étage)	Mensuelle	485.93€
	10, allée Anatole France (1)	Mensuelle	340.76€
	10, allée Anatole France (2)	Mensuelle	390.54€
	10, allée Anatole France (3)	Mensuelle	440.21€
	11, avenue Eugène Payan (1)	Mensuelle	364.62€
	11, avenue Eugène Payan (2)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (3)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (4) (RDC)	Mensuelle	1200€
	Route de Tavernes (RDC) (1)	Mensuelle	213.04€
	Route de Tavernes (RDC) (2)	Mensuelle	320.95€
Terrains nus	Parcelle B 677	Annuelle	255€
	Place Chanoine Barberis	Annuelle	118.28€
	Jardin la Tuerie	Annuelle	120€
	Parcelle B708 rue du real	Annuelle	180€
	Parcelle B709 rue du real	Annuelle	150€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir débattu:

- **APPROUVE** la mise en place des loyers comme indiqué dans le tableau ci-dessus;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives et à exécuter la dite décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:18/03/2022

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de Barjols

N° 2022-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

Nombre de conseillers : 21

Présents : 18

Nombre de votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAVERDI Pouvoir à Michèle ARNAUD
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE Pouvoir à Céline PETIT
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à André APARICIO
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Objet : Biens communaux à la location

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Vu les articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Aux termes de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'article L.2241-1 du CGCT dispose quant à lui que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune ».

La commune a un patrimoine bâti et non bâti qu'elle a la possibilité de louer afin de réaliser des recettes. L'ensemble des loyers décrits dans le tableau ci-après sont révisables selon l'indice de référence des loyers indiqué dans le bail.

	Adresse du bien	Périodicité	Montant du loyer
Appartements	Route de Tavernes (1 ^{er} étage)	Mensuelle	340.76€
	10, allée Anatole France (1)	Mensuelle	485.93€
	10, allée Anatole France (2)	Mensuelle	390.54€
	10, allée Anatole France (3)	Mensuelle	440.21€
	11, avenue Eugène Payan (1)	Mensuelle	364.62€
	11, avenue Eugène Payan (2)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (3)	Mensuelle	600€
	11, avenue Eugène Payan (4) (RDC)	Mensuelle	1200€
	Route de Tavernes (RDC) (1)	Mensuelle	213.04€
	Route de Tavernes (RDC) (2)	Mensuelle	320.95€
Terrains nus	Parcelle B 677	Annuelle	255€
	Place Chanoine Barberis	Annuelle	118.28€
	Jardin la Tuerie	Annuelle	120€
	Parcelle B708 rue du real	Annuelle	180€
	Parcelle B709 rue du real	Annuelle	150€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir débattu:

- **APPROUVE** la mise en place des loyers comme indiqué dans le tableau ci-dessus;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives et à exécuter la dite décision ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 16/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:18/03/2022

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30